



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N°85 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • JAN 2017

Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

CALCUL DE L'IFT PARCELLAIRE

Chaque année, les listes des doses de référence nécessaires au calcul de l'indice de fréquence de traitement (IFT) sont actualisées afin de tenir compte de l'évolution des produits phytopharmaceutiques disponibles sur le marché, et de leurs conditions d'utilisation. Par convention, la liste publiée l'année «N» est utilisée pour le calcul de l'IFT de la campagne culturale démarrant l'année «N» et se terminant l'année «N+1».

Aussi, l'actualisation des doses de référence pour l'année 2017 est disponible sous <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/doses-de-reference-indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires/>

Les évolutions notables par rapport aux listes 2015 sont les suivantes :

- les listes des doses de référence précisent les produits considérés comme de biocontrôle pour le calcul de l'IFT biocontrôle. Ces derniers sont désormais définis à partir de la liste des produits de biocontrôle publiée en application des articles L. 253-5 et L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime et non plus à partir de la liste «NoDU vert» (les modalités précises sont détaillées dans le guide méthodologique),
 - afin de faciliter le traitement informatique de ces listes, les cultures et les cibles sont codifiées. Le fichier «catalogue_ift» détaille les codes utilisés.
- Par ailleurs d'autres ressources, dont le «Manuel IFT version 2», peuvent être téléchargées à partir de cette page web.

SÉMINAIRE NATIONAL DEPHY – 13 ET 14 DÉCEMBRE 2016

Ce séminaire national a permis de revenir sur le bilan de DEPHY (années 2010 à 2015 pour le réseau FERME, et bilan à mi-parcours pour le réseau EXPE) et d'aborder les perspectives et priorités pour les 5 années à venir. Les faits importants, les moments forts et les productions réalisées à ce jour ont été mis en lumière, offrant une vue d'ensemble des contributions des acteurs du réseau et, en premier lieu, celles fournies par les agriculteurs et agricultrices engagés.

Réseau DEPHY FERME

Une synthèse des travaux intitulée « Quelles combinaisons de pratiques pour être économe en produits phytosanitaires et performant sur le plan économique ? », spécialement réalisée pour la filière grandes cultures – polyculture / élevage a été présentée. Cette étude vise à identifier les principales combinaisons techniques qui permettent, dans un contexte agro-climatique donné, à un système de culture d'être économe en produits phytosanitaires et performant d'un point de vue économique, selon les critères établis par le réseau DEPHY.

Au niveau national est constatée une baisse moyenne de **18 %** de l'usage des produits phytopharmaceutiques au sein des réseaux DEPHY Ferme, toutes filières confondues, entre les années d'entrée dans le réseau et les années 2013 à 2015, avec des évolutions plus ou moins marquées selon les filières :

- filière grandes cultures – polyculture / élevage : baisse moyenne de 12 % (18 % pour les fermes de grandes cultures couplées à de l'élevage et 8 % pour celles spécialisées en grandes cultures),

- filière arboriculture : baisse moyenne de 17 % notamment grâce au recours accru aux produits de biocontrôle,

- filière viticulture : baisse moyenne de 24 % grâce au recours accru aux produits de biocontrôle (dont le soufre), et une pression biotique limitée au cours des dernières campagnes,

- filière cultures légumières : baisse moyenne de 30 % et même de 38 % pour les cultures légumières sous abri en système conventionnel grâce au biocontrôle et à la solarisation,

- filière horticulture : baisse moyenne de 33 % et même 49 % pour les plantes en pot alors que la baisse d'usage est plus complexe à mettre en œuvre pour les fleurs coupées,

- filière cultures tropicales : baisse moyenne de 75 % pour la banane de Martinique (avec une très forte baisse du poste fongicide), de 38 % pour la canne à sucre (Réunion, Guadeloupe et Martinique réunies), et de 48 % pour la mangue.

Un travail a été mené dans le cadre de « Pour et Sur le plan ECOPHYTO » pour répondre aux questionnements concernant d'une part l'adaptation des systèmes à faible recours aux produits phytopharmaceutiques en regard de la diversité des contextes de production, et d'autre part la compatibilité entre les dimensions « usage économe en produits » et « performance économique ».

Pour le premier point, il apparaît que la présence ou non d'élevage, la présence de



Stand présentation de résultats DEPHY (photo DRIAAF-SRAL)

cultures industrielles à forte valeur ajoutée, et un gradient climatique nord / sud sont les paramètres globaux les plus discriminants des baisses d'usage constatées. Dans un contexte agro-climatique donné, les paramètres les plus discriminants des baisses d'usages se rapportent à la diversification de la rotation, la présence de prairies temporaires, la réduction de dose, le niveau de fertilisation, la stratégie de travail du sol, etc.

En ce qui concerne le second questionnement, il apparaît que dans 94 % des cas pour la productivité et dans 78 % des cas pour la marge semi-nette, il n'est mis en évidence aucun antagonisme entre réduction d'usage et performance économique.

[Cliquez ici pour accéder aux éléments apportés par le réseau DEPHY Ferme.](#)

Réseau DEPHY EXPE :

Le dispositif EXPE est un réseau de 41 projets sélectionnés en 2011 et 2012 permettant de concevoir, tester et évaluer des systèmes de culture en rupture qui visent une forte réduction de l'usage (-50 %) des produits phytopharmaceutiques. S'appuyant sur près de 200 sites expérimentaux, le dispositif est réparti sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM, couvrant ainsi la diversité des filières végétales françaises. Les expérimentations, d'une durée de 5 à 6 ans, testent des systèmes de culture réduisant d'au moins 50 % l'usage de produits phytosanitaires en combinant différents leviers d'action.

Les synthèses intermédiaires disponibles, concernant les filières grandes cultures – polyculture / élevage, viticulture et horticulture, valorisent les résultats des systèmes après 3 ou 4 années d'expérimentations dans une approche globale à l'échelle du réseau. Elles ne restituent qu'une partie des données collectées et des travaux réalisés. D'autres ressources sont disponibles auprès des responsables de projets et seront, à terme, rendues accessibles sur le portail EcophytoPIC d'ici la fin des projets.

[Cliquez ici pour accéder aux livrets.](#)

- filière grandes cultures : 17 projets, 69 sites expérimentaux, 82 systèmes de culture analysés sur les performances techniques et agronomiques. L'analyse des résultats montre que 52 % des systèmes de culture testés sont parvenus à des IFT inférieurs à 50 % de leurs IFT régionaux. La réduction se fait surtout sur la catégorie hors herbicides. 16 systèmes multi-performants ont été caractérisés.

- filière horticulture : 4 projets, 20 sites expérimentaux, 30 systèmes de culture. Le principal moyen de réduire l'IFT insecticide reste la protection biologique intégrée associée à d'autres leviers comme les plantes pièges, les plantes de service ou encore la rotation. Concernant la problématique des adventices, le paillage représente le plus grand intérêt dans la réduction de l'IFT, pour les cultures en pleine terre et les cultures longues de pépinières. Enfin sur la problématique maladies, les solutions se trouvent à plusieurs niveaux : gestion du climat, gestion de l'inoculum des maladies, produits de biocontrôle... Au final, l'ensemble de ces résultats montrent que l'objectif de réduction de l'IFT de 50 % a été atteint très rapidement, tout en maintenant une qualité commerciale satisfaisante des productions. Il faut maintenant transférer les acquis vers les entreprises et rendre les solutions alternatives supportables financièrement.

- filière viticulture : 6 projets, 27 sites expérimentaux, 48 systèmes de culture analysés. Parmi ces systèmes, 6 ont réussi à baisser leur IFT de 80 %, 10 ont réussi une baisse située entre 50 et 80 %, et 28 ont diminué de 50 % leur IFT par rapport à la référence régionale. Par ailleurs, 37 systèmes ont également pour objectif le non-recours aux herbicides.



Présentation de résultats EXPE-HORTI par l'Astredhor (photo DRIAAF-SRAL)

VIDEO GROUPE DEPHY

Le groupe DEPHY Sud de l'Essonne, rattaché à la chambre d'agriculture d'Île-de-France, a été créé en 2011 avec comme objectif de réduire les intrants et de travailler sur les leviers agronomiques alternatifs à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Renouvelé en 2016, il compte 12 agriculteurs engagés sur des démarches d'itinéraires réduits tout en maintenant la marge économique de l'exploitation. Un reportage vidéo a été réalisé avec pour but de présenter chacun d'eux, de communiquer sur les actions mises en place par les exploitants et de valoriser le dispositif DEPHY. Ce groupe est animé par Mme Sarah LAFFON, la dynamique est au beau fixe et de nouveaux projets sont en construction actuellement : tour de plaine avec un focus sur la pédologie, participation au colloque ALLIANCE (Plantes associées et culture), travail sur les systèmes agro-écologiques, etc.

Voir la vidéo

PARTAGEZ VOS EXPERIENCES

En 2017 la lettre Actuphyto évolue, avec la création d'une nouvelle rubrique :

A vous l'actu !

Chaque mois sera recueilli un témoignage sur les pratiques d'un acteur du monde agricole ou des jardins, espaces végétalisés et infrastructures. En tant qu'acteur, vous pourrez alors partager votre expérience dans la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques avec le plus grand nombre. Que vous souhaitiez aborder des questions générales ou évoquer un point technique en particulier, vous exprimer sur les difficultés rencontrées, les solutions apportées ou les freins qui subsistent, la parole sera à vous et peut-être serez-vous source d'inspiration pour d'autres.

Pour proposer vos témoignages, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

APPEL A PROJETS COMMUNICATION ECOPHYTO 2017

Comme chaque année depuis 2011, des financements régionaux ECOPHYTO sont alloués par l'ONEMA, maintenant composante de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Les enveloppes régionales destinées à ces actions ont été substantiellement réduites en 2017. Ainsi pour la région Île-de-France, l'enveloppe globale disponible est de 37 900 € par rapport aux 85 000 € de l'année 2016. Les projets sont financés à hauteur maximale de 75% du montant éligible et la période de déroulement du projet est celle de l'année civile (01/01/2017 au 31/12/2017). La chambre régionale d'agriculture assure la gestion des conventions.

Ces financements ont pour objet de favoriser au niveau régional la promotion, la diffusion et la communication d'actions et de pratiques contribuant à une réduction et à un meilleur usage des produits phytosanitaires. Ils concernent aussi bien des actions et visites sur le terrain, des conférences ou la réalisation de plaquettes, brochures, que ce soit pour l'agriculture ou les JEV (Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures) en zones non agricoles.

L'appel à projets est disponible sur le site de la DRIAIF, sous le lien suivant :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-2017-pour-des>

L'échéance pour répondre à cet appel à projet est fixée au **vendredi 24 mars 2017**.

BIOCONTROLE EN FRUITS ET LEGUMES

Le CTIFL a publié un hors-série Infos-Ctifl « dossier biocontrôle en fruits et légumes » en coopération avec le Gis PicLég et le Gis Fruits dans le cadre d'Ecophyto. On y retrouve un état des lieux du biocontrôle, les recherches en cours et les perspectives, ainsi qu'un ensemble de références bibliographiques utiles.

Pour accéder au hors-série, veuillez cliquer sur :

[hors-série infos Ctifl - Biocontrôle](#)

Actualité réglementaire

COLLECTIVITÉS, VOUS AVEZ DU COURRIER !

En ce début d'année 2017, avec l'entrée en vigueur de la loi Labbé complétée par la loi de transition énergétique, la DRIAIF Île-de-France a lancé une campagne de communication à l'attention de toutes les collectivités de la région. Deux documents ont été envoyés par courrier :

« Quels produits pour quels usages ? ».

Rédigé en partenariat avec les DRAAF Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté, cette plaquette détaille pour chaque catégorie de produits (biocontrôle, utilisables en agriculture biologique, produits à faible risque, substances de base, biostimulants, autres produits phytopharmaceutiques de synthèse, biocides) les définitions, les liens vers les listes officielles ainsi que des tableaux récapitulatifs des lieux et acteurs pour qui les traitements restent autorisés.

La version diffusées par courrier est celle de novembre 2016. Vous pourrez trouver la version de janvier 2017 sur notre site internet :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Jardins-espaces-vegetalises-et>.

Cette dernière version prend en compte la restriction d'usage qui s'applique aux produits phytopharmaceutiques sur les cimetières et sur les terrains de sport, telle qu'elle est expliquée dans le guide des solutions du ministère chargé de l'environnement (voir article « ma commune sans pesticide, le guide des solutions »).

« Collectivité, comment gérer vos déchets phytosanitaires ? »

Rédigée avec des partenaires variés, cette plaquette vous guidera dans vos démarches de traitement de ces déchets dangereux, des conditions de stockage dans vos locaux jusqu'aux points de collecte adaptés. Elle est également téléchargeable sur notre site internet :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Plaquette-Collectivites-comment>

Pour toutes questions concernant ces plaquettes, n'hésitez pas à nous adresser un mél à l'adresse : pauline.bodin@agriculture.gouv.fr.

MA COMMUNE SANS PESTICIDES - LE GUIDE DES SOLUTIONS

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a officiellement lancé sa campagne de communication sur le zéro phyto en publiant ce début janvier le guide « Ma commune sans pesticides - Le guide des solutions ».

Ce guide présente des retours d'expérience de collectivités et apporte des clés de lecture pour la loi Labbé. Il y est notamment précisé que pour les terrains de sport et les cimetières, la loi s'applique si ceux-ci font l'objet d'un usage avéré d'espace vert ou de



promenade. C'est le cas par exemple des cimetières parisiens très touristiques.

Ce guide est téléchargeable sur le site ecophytopro : [lien](#)

DEROGATIONS

Plusieurs spécialités ont reçu une dérogations 120 jours en début d'année :

- l'APRON XL (métalaxyl-M) pour le traitement des semences de betterave contre le mildiou, jusqu'au 3 / 05 / 2017, et deux solutions de biocontrôle :
- VINTEC (*trichoderma atroviride* SC1) pour le traitement de la vigne contre l'esca et le bras mort noir, jusqu'au 03 / 05 / 2017,
- SOKALCIARBO WP (kaolin) pour le traitement des mouches sur pêcher, concombre, tomate, melon jusqu'au 03 / 05 / 2017.

Actualité technique

BILAN SANITAIRE

Le bilan sanitaire 2016 des filières grandes cultures de la région vient d'être publié. Il est réalisé par les animateurs filières à partir des données des réseaux d'épidémiologie. Il est téléchargeable sur le site de la DRIAAF : [lien bilan sanitaire](#)

BILAN DES PLANS DE SURVEILLANCE

Comme chaque année, des plans de surveillance d'organismes nuisibles réglementés (ONR) ont été mis en œuvre par le SRAL et réalisés en délégation par la Fredon. Ces plans relèvent d'instructions européennes ou nationales pour l'essentiel ou d'une initiative régionale. Toutes les filières sont concernées.

Grandes cultures

La prospection mildiou du tournesol vise à suivre l'évolution des races de mildiou et la résistance au mefenoxam. En 2016, 24 parcelles ont été prospectées courant juin dans le sud de la région. Deux présentaient des symptômes de mildiou, sur les communes d'Arville et de Dormelles (77). Une seule analyse a pu être réalisée indiquant la présence de la race classique 710, et de 33 % de résistance au mefenoxam.



mildiou du tournesol (photo Fredon)

Quinze prélèvements de blé réalisés au silo chez des organismes stockeurs ont confirmé l'absence de carie de Karnal (maladie proche de la carie commune mais non présente en Europe).

Pomme de terre

La pomme de terre est la culture pour laquelle ont été conduits le plus grand nombre de plans de surveillance d'organismes nuisibles différents :

- 10 prélèvements sur des plants importés des Pays-Bas pour recherche de bactéries et nématodes réglementés,
- 16 prélèvements de terre pour recherche, avant plantation, des nématodes *Globodera rostochiensis* (nématode doré) et *Globodera pallida*,
- un réseau de 8 pièges vis à-vis de la teigne et des altises (*Epitrix sp.*),
- 20 prélèvements de lots de tubercules à la récolte pour recherche par analyse des bactéries et nématodes, et détection de dégâts de teigne ou d'altises,
- 67 prélèvements d'eau dans les rivières ou de morelle en bordure pour recherche la bactérie responsable de la pourriture brune (*Ralstonia solanacearum*). Cette bactérie est

déjà présente dans deux cours d'eau de la région, l'Essonne et la Mauldre, interdisant de ce fait une utilisation de l'eau de ces rivières pour l'irrigation des pommes de terre et autres solanacées. La plaquette concernant cette maladie a été réactualisée :

[lien fiche Ralstonia](#)

Aucun de ces suivis n'a détecté l'un ou l'autre des organismes recherchés.

Maraîchage

Une nouvelle surveillance a été mise en place en 2016, à savoir celle de la bactérie *Candidatus liberibacter* (transmise par un psylle) sur carotte, avec 8 sites inspectés et pas de symptômes observés.

Les plans de surveillance des années précédentes se sont poursuivis.

- les viroses de la tomate et celles des cucurbitacées : 9 sites inspectés sans détection. En revanche, un des virus recherchés (le TSWV) a été détecté, pour la première fois, dans d'autres sites de la région. Il fait l'objet d'une fiche technique jointe à cette lettre.

- les nématodes à galles : 30 sites ont fait l'objet de prélèvements de terre (en maraîchage et en grandes cultures). Le nématode *Méloidogyne fallax* a été identifié, également pour la première fois dans la région, sur une exploitation maraîchère de Seine-et-Marne. Des mesures de lutte vont être mises en place.

Arboriculture

Onze vergers ont été prospectés. Aucun cas de sharka n'a été détecté mais par contre une attaque importante de feu bactérien a été repérée sur un verger de poirier en Seine-et-Marne. Un autre signalement de feu bactérien, hors plan de surveillance, a été signalé sur pommiers dans les Yvelines. La surveillance vis-à-vis de cette maladie sera renforcée en 2017, notamment autour de ces deux foyers.



feu bactérien sur pommier (photo DRIAAF-SRAL)

A noter également dans le cadre de la surveillance des pépinières (pour la délivrance du passeport phytosanitaire européen), la première détection dans la région de la maladie de l'enroulement chlorotique de l'abricotier, un phytoplasme transmis par un psylle. Nous diffuserons prochainement une fiche technique sur cet organisme.

Vigne

La prospection de la maladie de la flavescence dorée et le piégeage de la cicadelle vectrice ont été réalisés sur les 3 communes d'appellation Champagne en vallée de Marne (dans le 77). Pas de détection.

Arbres et plantes ornementales

Les plans de surveillance des années précédentes se sont poursuivis. Pour le chancre coloré du platane, des prospections ont été réalisées dans 12 nouvelles communes.

Pour le nématode du pin, une cinquantaine de prélèvements de bois a été effectué :

- sur des pins dépérissants,
- chez des loueurs – recycleurs de palettes,
- sur du bois d'emballage ou d'arrimage chez des importateurs de produits portugais (le nématode du pin est très répandu au Portugal).

Six pièges ont également été mis en place dans des forêts pour piéger l'insecte vecteur du nématode (*Monochamus galloprovincialis*) qui est présent dans la région, et voir s'il était porteur du nématode. Aucun n'échantillon de bois ou d'insecte ne s'est révélé positif.

Pour le capricorne asiatique, les inspections des feuillus sensibles ont été réalisées autour des aires des autoroutes A4 et A6 (en provenance de régions connaissant des foyers) et autour des sites de stockage de matériaux originaires de Chine (pierres de taille) ou de chantiers ayant utilisé ce type de matériaux (aucune détection).

Une prospection pour le charançon rouge du palmier a été remise en place dans 30 communes ayant répondu à l'enquête demandant la localisation de palmiers dans les espaces publics. En outre, des pièges ont été mis en place à proximité d'une aire de l'autoroute du sud (le charançon rouge est bien implanté en région PACA).

Pour la bactérie *Xylella fastidiosa*, outre la surveillance des pépinières, une cinquantaine de jardinerie ont été inspectées et 38 analyses ont été effectuées sans résultats positifs.

Enfin pour cette filière, rappelons deux signalements, hors plan de surveillance :

- celui de l'acarien des galles du fuschia (voir lettre d'août 2016)
- celui de la cicadelle pruineuse (*Metcalfa pruinosa*) qui n'est pas un organisme réglementé.

RESISTANCES AUX HERBICIDES

Nous entamons une série d'articles sur les adventices et le désherbage suite au colloque AFPP de Dijon en décembre dernier.

La résistance des adventices aux herbicides en France n'est pas un sujet nouveau. Dans les années 1970-1980, au moins une vingtaine d'espèces présentaient des résistances à l'atrazine. Le phénomène a pris de l'ampleur depuis une dizaine d'années surtout vis-à-vis du désherbage anti-graminées des céréales, pour lequel l'extension des résistances à deux modes d'action herbicide, l'absence à court terme de nouveaux modes d'action et les contraintes réglementaires pesant sur les solutions restantes rendent ce désherbage problématique.

Le tableau ci-dessous liste les résistances identifiées actuellement en France.

Mode d'action herbicide	Espèce	1ère détection	culture	situation résistance
Groupe A/1 Inhibiteurs ACCase (fops, dimes, dens)	Vulpin	1993	Céréales	très répandue
	Ray grass / Ivraie	1993	Céréales	très répandue
	Folle avoine	1996	Céréales	quelques cas dans une dizaine de départements mais peu d'extension depuis les années 90-2000
	Agrostis jouet du vent			quelques cas récents depuis 2013 (Hauts-de-France et Sarthe)
	Digitaire Sanguine	2005	Carotte	
Groupe B/2 Inhibiteurs ALS (ex sulfonilurées, imidazolinones ..)	Vulpin	2006	Blé	très répandue
	Ray grass / Ivraie	2006	Blé	très répandue
	Agrostis jouet du vent	2006	Blé	en progression (Hauts-de-France, Loiret, Eure)
	Folle-avoine	2006	Blé	rare cas (Sud-ouest)
	Coquelicot	2007	Blé	assez répandue
	Brome stérile	2009	Blé	quelques cas (Côte d'Or, Nièvre, Arne, Marne)
	Tournesol sauvage	2009	Tournesol	2 cas (Vienne et Haute-Garonne)
	Séneçon	2009	Vigne	
		2013	Blé	plusieurs cas dans les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine un seul cas dans quelques départements sauf l'Ille-et-Vilaine (20 cas)
	Matricaire camomille	2010	Blé	
	Setaire verte			
	Setaire verticillée	2011	Mais	quelques cas (Charente, Charente-maritime)
	Stellaire intermédiaire	2012	Blé	3 cas (Nord, Seine-Maritime, Maine-et-Loire)
	Panic pied de coq	2013	Riz	
		2014	Mais	
Ambrosie à feuilles d'armoise	2015	Soja	1 cas (Tarn-et-Garonne)	
Digitaire Sanguine	2015	Mais	une détection en l'Ille-et-Vilaine	
Laiteron épineux (rude)	2016	Endive	quelques cas en Nord-Pas-de-Calais	
Groupe G/9 Inhibiteurs EPSP	Ivraie raide	2005	Vigne	peu répandue
	Engeron (Vergerette)	2010	Vigne	
Groupe O (anti-auxiniques)	Coquelicot	2013	Céréales	7 cas de 7 départements différents

Pour le vulpin et le ray-grass, les résistances sont fortement répandues vis-à-vis des substances à mode d'action du groupe A (inhibiteurs de l'ACCCase comme la famille des fops, des dimes et des dens) et ceux du groupe B (inhibiteurs de l'ALS comme la famille des sulfonilurées). La résistance n'apparaît pas au même rythme selon les départements. Ainsi la résistance du ray-grass au groupe A est apparue au début des années 1990 pour les premiers cas dans le grand Bassin parisien, et seulement en 2013 dans les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, en même temps que celle au groupe B (apparue au début des années 2000 dans d'autres départements). La pression d'adventices et de

sélection va dépendre du système de culture (moins de risque en système polyculture / élevage qu'en système grandes cultures hiver / printemps, lui même moins favorable que les rotations uniquement à base de cultures d'hiver) mais aussi des pratiques agronomiques (semis précoces et abandon du labour présentent plus de risque) et des pratiques de traitement (recours à des modes d'action différents).

Pour les graminées secondaires (brômes, agrostis, folle-avoine), plusieurs cas de résistance ont été détectés envers les deux groupes de mode d'action, mais il n'y a généralement pas eu d'extension significative sur le territoire national (ces flores sont également moins répandues sur le territoire que le vulpin et le ray-grass). Il en est de même pour l'instant avec les détections récentes de résistance chez les graminées estivales (panics, sétaires, digitales).

Pour les dicotylédones, l'adventice la plus concernée est le coquelicot, résistant aux herbicides du groupe B. Il existe d'autres modes d'action permettant de continuer à contrôler efficacement cette plante mais l'INRA vient d'annoncer fin 2016 la mise en évidence de cas de résistance au groupe O (anti-auxiniques comme le 2,4 D et le MCPA) sur des échantillons collectés entre 2013 et 2015. Pour la matricaire et la stellaire, les cas restent encore marginaux. Il en est de même pour le séneçon, à l'exception des départements des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, où la résistance a été disséminée d'un secteur à l'autre par les vents dominants.



ray-grass et coquelicot, des adventices de plus en plus visibles dans les blés (photo DRIAAF-SRAL)

Deux résistances récentes, toujours aux herbicides du groupe B, pourraient compliquer les stratégies de gestion (notamment pour les variétés de tournesol tolérantes à l'imazamoax, substance du groupe B) si elles prenaient de l'ampleur :

- chez le tournesol sauvage,
- et chez l'ambrosie.

La dernière en date est le laiteron sur cultures d'endives dans le nod de la France.

Pour les cultures pérennes (vigne), les résistances au glyphosate ne se sont pas développées comme on pouvait le craindre, à l'identique de nombreuses adventices devenues résistantes dans le monde dans les cultures OGM.

Dans les années à venir, d'autres résistances seront détectées en France. Il y a dans le monde plus de 150 espèces pour lesquelles des résistances aux herbicides du groupe B ont été signalées. On connaît des cas avec d'autres modes d'action.

Cette problématique montre bien que la gestion des adventices ne peut pas seulement s'envisager par le recours aux herbicides classiques (avec des stratégies d'alternance, d'association) mais aussi par l'application de leviers agronomiques et le recours, lorsque c'est possible, au désherbage mécanique.